



SECRETARIAT DU VICE-PREMIER MINISTRE

Cellule Presse et Communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le SEPA : seconde et dernière étape vers la création d'une zone unique de paiement européenne

Didier REYNDEERS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, informe de l'instauration progressive du SEPA (Single Euro Payment Area).

L'objectif de cet espace unique des paiements scripturaux en euros est de permettre aux citoyens et aux entreprises de régler leurs paiements dans toute la zone euro, et par la suite dans toute l'Union européenne, aussi simplement que des paiements nationaux. Ce système pris à l'initiative du secteur bancaire européen et appuyé par l'Union européenne, introduit plusieurs changements importants tant pour les citoyens que pour les pouvoirs publics.

Les conséquences les plus visibles du SEPA sont les suivantes :

- l'utilisation du nouveau bulletin de virement européen ;
- l'utilisation des codes IBAN et BIC en remplacement des numéros de comptes actuels

Pratiquement, une période de transition durant laquelle les deux formulaires peuvent coexister est prévue jusqu'au 31/12/2010. L'application du système se fait graduellement :

- à partir du 28/01/2008 pour les virements,
- à partir du 01/11/2009, au plus tôt, pour les domiciliations.

Concernant les différentes cartes de paiement, la date sera communiqué ultérieurement.

Le SPF Finances joue un rôle important dans l'information à destination des citoyens et des entreprises.

Ainsi, un prospectus tiré à près de 7 millions d'exemplaires sera annexé à la déclaration d'impôts et une campagne d'affichage aura lieu à partir du mois d'avril. Des exemplaires de ce prospectus seront mis à disposition de chaque service et dans les espaces d'accueil du département des Finances.

Sophie Van Malleghem
Porte-parole